



Conflit de voisinage / friches : obligation d'entretenir ?

Par **floflo31**, le 11/06/2011 à 18:06

Bonjour, il y a trois ans, le terrain adjacent au notre a changé de propriétaire. Il s'agissait d'un verger mais le nouveau propriétaire a arrêté de l'entretenir. Il n'a jamais débroussaillé ni désherbé depuis son achat. La conséquence est le développement d'une friche avec ronces, herbes hautes... Mis à part l'aspect esthétique (perte de cachet pour notre maison), le plus gênant est la multiplication des rongeurs qui arrivent sur notre terrain : serpents (vipères) et rongeurs n'ont jamais été aussi nombreux. Ayant des enfants en bas âge, vous comprendrez que la situation devient dangereuse. Nous avons bien sûr contacté le propriétaire mais il n'a encore rien fait et ne semble pas pressé du tout d'agir. Plusieurs questions se posent donc :
1) Mon voisin a-t-il l'obligation d'entretenir son terrain ?
2) Si oui, comment le forcer à le faire ? La mairie a-t-elle un rôle à jouer ?
D'avance merci,

Par **mimi493**, le 11/06/2011 à 19:15

C'est la mairie qu'il faut alerter

Par **floflo31**, le 12/06/2011 à 10:21

Je vous remercie pour votre réponse. Le maire peut-il forcer le propriétaire à entretenir son terrain ?
Peut-on forcer le maire à agir ? (Nous nous trouvons dans un tout petit village qui souffre d'une grande inertie !)
Merci d'avance,